

MEMENTO

29 juin	Tir Broche – Abbaye Elite Agiez
1^{er} août	Apéritif du 1 ^{er} août au refuge
7 septembre	Semi-marathon des Côtes de l'Orbe
14 septembre	Tournoi de pétanque – Société de Jeunesse
25 et 28 septembre	Déchets encombrants
14-15 et 16 novembre	Portes ouvertes d'automne Cave Mirabilis
12 décembre	Conseil général

Si vous désirez que la date de votre manifestation ou autre information soit insérée dans notre memento, merci de nous le faire savoir, par e-mail à : greffe@agiez.ch **au plus tard le 22 de chaque mois.**

INFOS DE LA COMMUNE



CHANGEMENT D'HORAIRES

BUREAU COMMUNAL

Dès le **1^{er} juillet 2024**, le bureau communal sera ouvert comme suit :

Lundi de 19h00 à 20h00

Vendredi de 08h30 à 11h30

VACANCES

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé dès le **19.07.2024 à 11h00**

Réouverture le lundi **12.08.2024 à 19h00**





Chères confrères, chers confrères,

Notre fête ayant eu lieu l'année passée, notre traditionnel tir + broche aura lieu le samedi 29 juin 2024 au stand de tir d'Agiez. Vous avez la possibilité de vous inscrire soit au tir le matin, soit l'après-midi ainsi qu'à la broche seule si vous le désirez.

Voici le programme :

09h00 : Café croissants
09h30 : Début des tirs
12h00 : Fin des tirs et début du repas
13h30 : Reprise des tirs
15h00 : Fin des tirs
16h00 : Remise des prix

Tarifs :

Tir et broche : **35.- CHF**

Broche seulement : **20.- CHF**

Tir seulement : **15.- CHF**

Les enfants jusqu'à 16 ans paient **1.- CHF par année d'âge**

Les boissons ne sont pas comprises.

Des prix sont prévus pour les 3 meilleur-e-s tireurs-euse.

Veillez nous rendre réponse soit par e-mail à info@abbaye-elite.ch, soit par sms ou WhatsApp au 078/819.18.92 avant le 19 juin 2024.

N'oubliez pas de prendre votre fusil pour celles et ceux qui en ont un !

Dans l'attente de vous revoir au stand ou autour d'un verre, veuillez agréer les meilleures salutations du comité.

Pour le comité
Yoann Regamey

Remerciements

« La Famille Bridel vous remercie du fond du cœur pour toutes les marques de sympathie et d'amitié que vous avez témoignées lors du décès de Isabelle et Paul Bridel »



Population de renards

Ce mammifère sauvage est très présent dans et aux abords de notre village. Ceci amène plusieurs inconvénients :

- C'est un prédateur pour les élevages de volailles
- C'est un vecteur de plusieurs maladies pouvant être transmises à l'homme. L'échinococcose alvéolaire (risque avec les déjections dans les jardins) est à prendre TRES au sérieux
- Risque de transmission aux autres animaux domestiques : gale sarcoptique et maladie de carré (gros risques pour les chiens)

Le renard bénéficie de nombreuses sources de nourriture faciles comme les gamelles pour les chats abondamment remplies et posées dehors, cela habitue les renards à venir chercher à manger dans les endroits habités, sans compter que certains habitants nourrissent volontairement ces animaux.

Selon le règlement 922.03.1 d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune (RLFaune) Art.4,

« Il est interdit de nourrir les mammifères sauvages »

La campagne de régulation reprendra à partir du 15 juin.

Merci de votre compréhension,

La Municipalité